



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 20/10/2022

Sécurité : signature de la convention départementale de partenariat sur la sécurité des buralistes et la lutte contre les marchés parallèles de tabac

Le préfet de l'Essonne, Bertrand Gaume, signait hier la convention départementale de partenariat visant à renforcer la sécurité des buralistes et à lutter contre les marchés parallèles de tabac, avec le Procureur par interim près le tribunal judiciaire d'Evry, les forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie et douanes), et le syndicat des buralistes de l'Essonne.

En effet, si les faits de délinquance recensés à l'encontre des débitants de tabac (cambriolages, vols à main armée, agressions, ...) ont tendance à baisser au cours des dernières années (40 faits en 2019, 30 en 2020 et 22 en 2021), nous devons rester collectivement vigilants.

Cette convention décline l'accord signé au niveau national en janvier dernier et répond à deux objectifs :

- lutter contre la délinquance subie par les buralistes et développer les actions de prévention,
- lutter contre le développement des trafics et marchés parallèles de tabac.

Elle se traduit par plusieurs initiatives telles que des actions de sensibilisation sur les comportements à adopter face aux phénomènes de délinquance, l'appui des référents sûreté de la police et de la gendarmerie pour renforcer la sécurité des débits de tabac, ou bien encore le renforcement des opérations anti-cambriolages.

Le développement d'un réseau d'alerte local et la désignation de correspondants dédiés pour les buralistes au sein des forces de sécurité intérieure, viennent compléter ce plan d'action.

On rappellera qu'il existe en Essonne 289 tabacs ou bar-tabacs, qui sont autant de commerces de proximité pour les habitants du département et qui proposent par ailleurs une offre croissante de services publics.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes